



LA RONDE FOLKLORIQUE 65 Bd des Castors 69005 LYON
Tél : 06 75 95 94 40 Site : www.larondefolklorique.com
Courriel : rondefolkloriquelyon@free.fr

ATELIERS HEBDOMADAIRES 2019-2020

LYON 5e

Le Jeudi de 19 H 15 à 21 H 00, groupe d'adultes
Ecole Maternelle François Truffaut 25, rue Sœur Janin 69005 Lyon
Reprise des cours le Jeudi 26 Septembre

CALUIRE

Le Mercredi à 19 H 15, groupe d'adultes **débutants**
Le Mercredi de 20 H 15 à 21 h 45, groupe d'adultes **perfectionnants**
École Primaire de l'Oratoire, 12 rue de l'Oratoire 69300 Caluire
Reprise des cours le Mercredi 18 Septembre

LYON MONCHAT

L'atelier « Opencis » jeunes et adultes : le Mardi de 19 H 30 à 21 H
Salle de sports Ecole Condorcet 31 rue Jules Massenet 69003 Lyon
Reprise des cours le Mardi 1 Octobre
avec des soirées à thèmes
pour plus d'informations: svetski@orange.fr Tél : 04 78 54 18 77

ECULLY - Association La Maison du Quartier

Le Vendredi à 20 H 30, groupe d'adultes **CHOROS**
Salle Polyvalente des Sources, 52 rue de Montlouis 69130 Ecully
Reprise des cours le Vendredi 20 Septembre

VOURLES

Le Mardi de 20 H 45 à 22 H 15 groupe d'adultes
Maison Forte 5 rue Charles de Gaulle 69390 Vourles
Reprise des cours le Mardi 17 Septembre

ADHESION à LA RONDE	10 €
INSCRIPTION trimestrielle	20 € soit l'année 60 €
pour les étudiants	10 € soit l'année 30 €

Le montant total (adhésion+inscription) est à verser au secrétaire de groupe qui fera établir la carte de la Ronde et remettra le timbre-vignette de l'année en cours. Pour tous les groupes, les inscriptions sont prises sur place. Il suffit de se présenter aux adresses et aux heures ci-dessus indiquées.

Attention, outre le paiement de l'adhésion et de l'inscription tels que précités, il pourra être demandé, en cas de venue exceptionnelle d'un chorégraphe ou d'un musicien lors d'un atelier hebdomadaire, une participation aux frais de 3 € par personne

**Assurances : La Ronde est assurée par AXA ; le contrat souscrit concerne uniquement la responsabilité civile de l'Association et de ses adhérents entre eux vis-à-vis des tiers au cours des activités. Chaque adhérent doit être couvert par une assurance complémentaire personnelle.
Pour tout renseignement, écrire ou téléphoner au Siège Social.**